



attac

LE COURRIEL D'INFORMATION

n° 105 – Mardi 25 janvier 2000.

SURSAUT DEMOCRATIQUE

Dans ce numéro

- 1- Equateur : la longue marche des communautés indigènes
- 2- Exception américaine à l'OMC
- 3- Des nouvelles des autres.
- 4- Au coeur de la crise de la politique : le rapport au réel.
- 5- Morsang sur Orge
- 6- Rendez-vous avec ATTAC

En bref...

La démocratie prend les devants ou plutôt elle prend l'Équateur. Profitant que le gouvernement de sa seule voix unanime décidait de changer l'argent en dollars et d'abandonner ainsi au « grand frère » américain l'émission de la monnaie, les laisser-pour-compte appelaient à la mobilisation de la population et envahissaient pacifiquement les lieux de pouvoir (lire Equateur : la longue marche des communautés indigènes). Le libéralisme global, loi d'airain, s'aménage et peut être taillé sur mesure. Aurait-il des pieds d'argile ? (Lire Exception américaine à l'OMC). Pour certains... car il continue d'avancer pour les autres : de grands rendez-vous sont prévus, des négociations sont en cours qui doivent mieux nous « aider » à le subir. Dans ce vaste mouvement stratégique on appelle la « société civile » comme pour mieux l'éliminer, sans lui donner réellement les moyens d'agir, de réfléchir, de choisir, tout simplement en oubliant la démocratie qui ne vit simplement pas uniquement de mots et de transparence déclarée (lire Des Nouvelles des autres). Mais où est la réalité ? Terrible question. (Lire Au Coeur de la crise de la politique : le rapport au réel). Tous ces thèmes seront du reste au rendez-vous à Morsang sur Orge où nous comptons bien vous retrouver. (Lire Morsang sur Orge.)

Equateur : la longue marche des communautés indigènes.

EN BREF RAPPEL HISTORIQUE

En 1983, lors d'un séjour de recherche en Équateur, j'ai pu constater de visu que les indigènes étaient déjà très mobilisés pour dénoncer leurs conditions de vie, le racisme, la négation de leur culture par les autorités. C'était le début d'un mouvement qui a abouti au dernier soulèvement indien que nous venons de vivre presque en direct sur l'Internet, et dans lequel les indiens fédérés au sein de la CONAIE ont joué le rôle principal.

La CONAIE a été créée en 1986 par la fusion de deux organisations indigènes qui existaient déjà : ECUARUNARI (de " Ecuador ", Équateur, et du quechua "runa", homme indigène) et la CONFENIAIE (Confédération des Nationalités Indigènes de l'Amazonie Équatorienne). ECUARUNARI était depuis une vingtaine

d'années déjà l'organisation représentative des indiens de la sierra andine, alors que la CONFENIAIE, plus récente, a été créée en 1980. Les deux organisations fusionnèrent cette même année pour créer le Conseil de Coordination National des Nations Indigènes d'Équateur, la CONACNIE. Ce Conseil fut le lieu de nombreuses et longues discussions pour trouver un consensus entre les différentes revendications et clarifier les objectifs de l'organisation. La similitude des problèmes rencontrés par toutes les ethnies face au manque de terre, le racisme ambiant dans les sphères de l'administration et de l'État, le manque d'éducation bilingue, et par-dessus tout l'absence d'autodétermination. Une fois ces difficultés aplanies, l'étape suivante fut la création d'un mouvement national et sa légalisation, incluant les indigènes de la côte pacifique au sein d'une nouvelle organisation, COICE, qui se joignit à la CONACNIE. Les deux principales revendications de la nouvelle organisation pluriethnique furent le droit à la terre et l'éducation. Un accord fut signé avec le



attac

gouvernement sur l'éducation bilingue, après de multiples tractations. En 1993 est proclamée la Déclaration Politique des Peuples Indigènes de l'Équateur.

Cette déclaration est un véritable programme de gouvernement qui comporte déjà tous les principes mis en avant durant le soulèvement indigène et populaire de ce mois de janvier 2000 :

- 1- Un humanisme " global " intégrant l'homme et la nature, un communautarisme hérité de la tradition indigène ;
- 2- L'instauration d'une démocratie prenant en compte la pluriethnicité et la multinationalité ;
- 3- L'unité du pays dans la diversité de ses composantes prises sur un pied d'égalité ;
- 4- L'autodétermination des peuples composants l'Équateur, mais aussi du pays dans sa globalité vis-à-vis du reste du monde ;
- 5- Le rétablissement de la souveraineté et de l'indépendance économique et politique de l'Équateur ;
- 6- Le développement de la solidarité internationale.

C'est sur ses bases qu'ont eu lieu les soulèvements indigènes successifs depuis 1994, date de la première rébellion massive qui paralysa la sierra andine, puis tout le pays. Depuis octobre 1998, eurent lieu quatre mobilisations massives contre le gouvernement Mahuad et son modèle néo-libéral. Le soulèvement indigène de juillet 1999 "Pour la vie contre la faim" aboutit à une étape de dialogues suivis entre le mouvement indigène et les différents secteurs sociaux avec le gouvernement. Ce processus fut rompu du fait que le gouvernement tenta de basses manoeuvres à l'encontre des organisations indigènes et populaires. Le dernier soulèvement de teneur révolutionnaire en cours visait à asseoir définitivement les principes énoncés en 1993, en renversant le gouvernement de M. Mahuad.

LES ÉVÉNEMENTS

Depuis quelques mois s'étaient constitués 21 Parlements Provinciaux des Peuples de l'Équateur, où les indiens ont joué un rôle important, et depuis le 11 janvier 2000 siègeait en permanence le Parlement National des Peuples de l'Équateur. Le détonateur de la

rébellion fut l'annonce par le gouvernement le 9 janvier dernier de la dollarisation totale de l'économie, impliquant l'abandon de l'émission de la monnaie aux États-Unis.

Le soulèvement général a été annoncé par divers appels à la population à la désobéissance civile, et par des communiqués dans lesquels les dirigeants indigènes et des organisations populaires annonçaient que le gouvernement serait renversé en une quinzaine de jours. Ce fut encore plus rapide que prévu.

Le jeudi 20 janvier, 15000 indiens envahirent la capitale historique Quito, prirent pacifiquement d'assaut le Congrès qui fut aussitôt occupé par 1500 personnes. 15000 autres indiens vinrent bientôt renforcer l'occupation de Quito, pendant qu'au Congrès se formait une sorte d'assemblée constituante qui rassembla les représentants des organisations indigènes, des organisations politiques de l'ensemble de la gauche, y compris les socialistes, et des syndicats et corporations, ainsi que de jeunes officiers dissidents s'étant joints aux indigènes.

En même temps, 35000 indiens prenaient la ville de Cuenca, et des milliers d'autres envahissaient à leur tour toutes les grandes agglomérations du pays. Ceci malgré les barrages militaires bloquant les routes, et l'encercllement de communautés entières par l'armée et les forces de police. Les insurgés ont formé un Comité de Salut National provisoire chargé de gouverner le pays avec les dirigeants indigènes et de la Coordination des Mouvements Sociaux, et des militaires, dirigé par un triumvirat : Antonio Vargas, président de la CONAIE représentant les indigènes, Carlos Solórzano Constantini ex-président de la Cour Suprême de Justice, et le Colonel Lucio Gutiérrez, qui a pris la tête des militaires insurgés.

Le Comité a aussitôt promulgué la destitution du Président Mahuad et la caducité des trois pouvoirs de l'état. Ce vendredi 21 au matin, les indiens et les paysans ont pris d'assaut le Parlement National, aidé par des militaires entrés en rébellion. Le Département d'État américain s'est aussitôt prononcé en faveur du rétablissement de M. Mahuad et contre ce qu'il a qualifié de " coup d'État contre un président démocratiquement élu ", de même que M. Fujimori. Le reste des forces armées avec à sa tête le général Mendoza finit par se ranger - en apparence du moins - aux côtés des insurgés. Et M. Mahuad fut arrêté.

LES DERNIÈRES NOUVELLES



attac

Mais le Général Carlos Mendoza se retira du Comité de Salut National se prononçant en faveur du " maintien de l'ordre constitutionnel " et par un véritable putsch appuyé par la totalité des officiers supérieurs a remis le pouvoir au Dr Gustavo Noboa, jusqu'à présent vice-président de la República de Mahuad. Celui-ci s'est aussitôt empressé d'annoncer qu'il allait poursuivre le travail de son prédécesseur et relancer immédiatement les privatisations massives et la dollarisation totale de l'économie. Pendant ce temps, les indiens de la CONAIE et les membres du Front Patriotique étaient évacués du Congrès, ce qui marqua la fin de la première étape du soulèvement.

LES SUITES POSSIBLES

Il est tout à fait improbable que les communautés indigènes et les organisations populaires en restent là. La CONAIE a déjà appelé les siens à poursuivre le soulèvement et à couper toutes les voies de communications du pays. Les organisations populaires appellent également à la résistance. Il existe désormais le risque d'un affrontement beaucoup plus violent, l'armée s'étant dite prête à défendre le gouvernement de M. Noboa.

NOS PRINCIPAUX CONTACTS EN ÉQUATEUR
1- CONFEDERACION DE NACIONALIDADES INDIGENAS DEL ECUADOR (CONAIE) : Site Web : <<http://conaie.nativeweb.org/>> E-mails : <conaie@ecuanex.net.ec>/<ccc@conaie.ec>/et <conaie@ecuanex.apc.org> Adresse postale : P.O. BOX : Casilla 17171235, Quito, ECUADOR. Adresse physique : Los Granados 2553 y 6 de Diciembre, Quito, ECUADOR. Téléphone : (593-2) 248930 Fax : (593-2) 442271
2- REDHS-CEOSL (Réseau équatorien des droits de l'Homme et de Syndicats) E-mail : <redhs@hoy.net>
3- PARLAMENTO DE LOS PUEBLOS DEL ECUADOR (actuellement dissous) <mlarrea@24horas.com>

Raphaël Parejo-Coudert. Sociologue et ethnomusicologue, membre d'Attac 77 77nord@attac.org - Remerciements à Corinne Gassie, qui a suivi avec moi heure par heure l'évolution de la situation, et a réalisé des traductions de communiqués

Exception américaine à l'OMC

La loi commerciale américaine dite "section 301" (en fait les sections allant de 301 à 310 de la loi sur le commerce) a été adoptée en 1974 par le Congrès américain : elle autorise le gouvernement des Etats-Unis à prendre des

mesures unilatérales de rétorsion contre des pays convaincus par Washington de pratiques commerciales déloyales et contraires aux intérêts américains. Il s'agit donc d'une loi américano-américaine. La "super 301" est venue s'ajouter ensuite.

En 1994, pour adhérer du bout des lèvres à l'OMC, les Américains ont demandé à conserver leur arsenal juridique, ce qui leur a été accordé.

Depuis 25 ans, cette loi 301 n'a été utilisée que rarement : contre les japonais à la fin des années 80 et au début des années 90, puis contre les européens dans l'affaire de la banane et dans l'affaire du boeuf aux hormones.

L'Union européenne estime maintenant que cette loi est dérogatoire d'une règle du jeu justement mise en place pour régler les différends commerciaux sur une base multilatérale et non unilatérale : la section 304 en particulier ne respecte pas les obligations de Washington envers l'OMC : elle requiert de la part du représentant du Commerce américain qu'il juge non seulement si un pays membre de l'OMC a porté préjudice aux Américains mais qu'en plus il le fasse avant même que les procédures de règlements des différends soient toutes épuisées ; l'Union européenne estime entre autre choses que le calendrier imposé par la loi 301 pour l'identification des barrières vis à vis des exportations américaines est trop strict. En mars 99, elle a engagé une procédure devant l'ORD (Organe de règlement des différends) à ce sujet ; elle a été rejointe dans cette action par le Japon, la Corée du sud, le Brésil, le Canada et 13 autres membres de l'OMC.

Le jugement rendu par l'ORD est un chef d'oeuvre d'équilibre diplomatique :

1 - d'un coté il estime que l'utilisation de la section 301 ne viole pas les règles du commerce international telles qu'elles sont édictées par l'OMC : le représentant au Commerce américain a donc l'autorité pour négocier l'élimination des pratiques déloyales en matière de commerce international.

2 - de l'autre il précise que les US ne peuvent pas l'utiliser dans des conditions qui ne seraient pas en accord avec le règlement des différends tel qu'il existe au sein de l'OMC. Selon les conclusions du groupe d'arbitrage, l'esprit de la section 301 en réservant au représentant au Commerce américain le droit de juger lui-même si les intérêts américains ont été lésés, alors même qu'un groupe d'arbitrage aurait été saisi du problème et serait en train de statuer dessus, est une violation évidente des règles du commerce international. L'ORD poursuit son



attac

raisonnement en précisant que "des membres menacés de sanctions unilatérales, surtout quand elles émanent des membres économiquement forts, ne peuvent en fait que se résoudre à les accepter, avant même que la procédure visant à résoudre le différend ait été achevée dans le cadre de l'OMC".

Le simple fait de brandir un gros gourdin peut faire aussi peur que son utilisation, mais c'est une attitude qui n'est pas compatible avec les règles de l'OMC ; c'est donc pour cela que les Etats-Unis se sont engagés devant le groupe d'arbitrage à s'imposer à eux-mêmes des limites à leur liberté de décision en matière de sanctions unilatérales. Enfin, selon la décision du panel d'arbitrage, si les américains n'honorent pas leur parole, la décision actuelle, qui avale la conformité de la section 301 avec les règles de l'OMC, deviendrait nulle et non avenue...!!

Les US se satisfont de voir que leur arsenal commercial est jugé globalement conforme aux règles de l'OMC, et Charlene Barshefsky a déclaré que "la section 301 a servi et continuera à servir comme l'une des pierres angulaires de nos efforts pour appliquer nos droits commerciaux internationaux".

L'Union européenne d'abord, les autres états représentés dans l'OMC ensuite, vont devoir vivre dans l'espérance que les US auront à cœur de respecter les formes dans toutes les affaires litigieuses... qui ne toucheront pas leurs "intérêts vitaux" ; dans l'autre cas, ils auront dorénavant l'obligation de prouver à chaque fois que les rétorsions américaines ne sont pas conformes aux règles multilatérales : en bref, on vous tape sur la tête et c'est à vous de prouver que votre agresseur a tort...!!

L'Union européenne pourrait faire appel de cette décision de l'ORD : elle ne le fera apparemment pas.

Pourquoi ne pas faire appel ?? pourquoi le Parlement européen qui ne rêve que de contrôler de plus près la Commission ne prend-elle pas position ? Pourquoi toujours plier l'échine comme cela a déjà été le cas avec la loi d'Amato ?? Pourquoi n'y a-t-il aucune mobilisation citoyenne auprès de Madame Fontaine, Présidente du Parlement européen ??

A consulter : "La politique commerciale des Etats-Unis et l'application du droit américain" : <http://www.usia.gov/journals/ites/0697/ijef/frej7fo2.htm>

Jean-François DRUHEN-CHARNAUX.

Membre d'ATTAC. journal@attac.org lui fera suivre votre courrier.

Des nouvelles des autres.

C'est reparti ! « Nous irons de l'avant. Notre responsabilité est engagée. Nous espérons achever certaines choses dans les semaines à venir » déclarait Mike Moore, Président de l'OMC, à Bruxelles le 18 janvier dernier. Il exprimait devant l'Union européenne son assurance de voir les discussions recommencer dans les domaines de l'Agriculture et des Services après « une période de mise au point lente et profonde ».

En attendant un sommet réunira du 9 au 11 juin prochain, à Bruxelles, chefs d'entreprises transnationales et hauts fonctionnaires européens. Le rendez-vous est pris pour George Jacobs (UNICE), Philippe Busquin (Commissaire européen à la recherche scientifique), Guy de Vaucleroy (président de la FEB), Romano Prodi (président de la Commission européenne), Pascal Lamy (Commissaire européen au commerce), Mike Moore (président de l'OMC) et 1000 chefs d'entreprises transnationales. Il est sans doute nécessaire encore une fois de prêcher devant un parterre déjà convaincu la mondialisation libérale... évidemment incontournable et source d'une croissance sans égale.

Le récent rapport du PNUD (Programme des Nations Unies pour le Développement) et celui de la Banque Mondiale sur cette croissance source d'appauvrissement pour une grande majorité des habitants de notre planète ne semblent pas les arrêter dans la célébration des grandes messes. Les messages démagogiques et les phrases emphatiques d'humanitarisme de bon aloi cachent à peine les désastres écologiques et humains qui percent encore ça et là dans les interlignes de nos journaux aseptisés.

Alors, transparence et ouverture ? Au moins celles-ci sont-elles sensées faire s'essouffler les différentes organisations de part le monde dont les moyens n'ont rien de comparables à ces organisations internationales ou aux lobbies et autres « Think Tanks » des Transnationales. C'est au moins ça de gagner... doivent-ils penser après tant d'efforts déclamatoires. Nouvel avatar de ce credo contemporain : le Guide de conduite des Multinationales dont le brouillon, en anglais uniquement, a été rendu disponible pour discussion par l'OCDE le 10 janvier dernier. A lire bien évidemment, à commenter puisqu'on nous le demande... mais avec une sérieuse



attac

équipe de spécialistes et d'experts, d'avocats, d'économistes, tous anglophones bien sûr.

Enfin ne gâchons pas le plaisir de M Donald J Johnston, secrétaire général de l'OCDE, qui depuis le fiasco de l'AMI fait de remarquables efforts de communication en direction de la « société civile ». Mais justement quelle société civile ? Alors que le financement de ces organisations internationales dont les langues de travail sont imposées depuis leur naissance (anglais et français pour l'OCDE... anglais, espagnol et français pour l'OMC) provient entier des budgets des différents états qui les composent, donc des contribuables, et que nos gouvernements y sont représentés, que nous élisons, ne serait-il pas possible d'imaginer mieux ?...

Enfin ne gâchons pas le nôtre de plaisir devant l'invitation à participer... ce Guide de conduite n'est qu'informel. Sa finalité ? Faire des recommandations aux entreprises multinationales pour le cas où elles voudraient bien s'y conformer. Heureusement, c'était donc pour rire...

Bref, il existe. Il est là. Il sera donc soumis après cette discussion proposée par le Château de la Muette, plutôt diffuse et confuse pour les non-anglophones, à l'appréciation des gouvernements lors du Conseil des Ministres de l'OCDE en juin 2000.

<http://attac.org/fra/libe/doc/ocde1.htm>

Luc Joly. Rédacteur journal@attac.org

Au coeur de la crise de la politique : le rapport au réel.

Contrairement à ce que proclame l'idéologie libérale, il n'y a pas de liberté sans un accès égalitaire aux droits fondamentaux que sont le travail, la justice, la santé, un logement, un revenu. Cette égalité irrigue la démocratie et charpente la citoyenneté. Elle détermine l'adhésion commune, elle fonde la confiance envers la république : « je suis de cette communauté, j'ai des droits, j'ai des devoirs ». Or la société française est minée par les inégalités L'accès aux droits élémentaires est compromis pour des millions de personnes. Entre celui qui a et celui qui n'a pas, le fossé continue de s'élargir, au point que le sentiment d'appartenance disparaît, s'accompagnant d'un rejet de la politique. Le présent comme l'avenir ne peuvent décoller de cette exigence première ; il n'y a pas d'autres solutions, pour

toute la société, voir pour l'avenir de notre civilisation, que de s'attaquer aux inégalités.

Le traitement de cette question démocratique, renvoie à la crise de la politique.

La crise de la politique, c'est la crise de la proximité, la crise du rapport au réel. La politique, doit se charger de la vie, des souffrances du social pour renaître. Pour se réhabiliter, se revivifier, la politique doit se réenraciner dans la société, la refléter à nouveau, lui rendre la parole.

Les greffons du renouveau, doivent être posés par des actes concrets en résonances avec ce social en douleur. La crise de confiance est là. Elle se manifeste d'une multitude de manières ; profond doute de la capacité des forces politiques à s'attaquer à la toute puissance de l'économisme, discrédit des hommes politiques dont les soucis de réussite individuels l'emporte sur leur mission. Elle s'exprime à présent lors de chaque rendez-vous électoral ; abstentions massives, votes blancs, votes de désespoirs. Une partie de la société se détache peu à peu de l'autre comme un continent à la dérive.

Cette défiance s'accompagne pourtant de manifestations répétées du désir d'autre chose, qui prend sa source de notre capacité individuelle et collective à la fois à dire non et à tricoter du tous ensemble.

De ce point de vue, il est symptomatique que le mouvement des chômeurs ait réduit au silence Le Pen et ses amis pendant plus de 2 mois. Ils ont, par leur révolte chargée d'espoir, asséchés le fonds de commerce de l'extrême droite, alimenté par la peur, le repli, la culpabilité. Mais s'il faut faire la preuve de l'avenir de la politique par des actes de révoltes, il faut aussi la faire par les idées. Or si nous sommes en panne d'idées, c'est bien à cause d'une véritable distorsion du rapport qu'entretiennent les partis avec la société telle qu'elle est. Pourtant personne ne se résigne à un tel constat.

Quel rapport la politique entretient-elle donc avec les bouleversements colossaux de ces deux dernières décennies ? Par exemple, avec l'accès à l'emploi ou à la protection sociale, domaines dans lesquels se déroule une véritable révolution ? A une vitesse fulgurante, nous sommes passés en effet de la société du plein emploi où l'ensemble des acteurs et des rapports qu'ils entretenaient entre eux étaient stables et identifiables, où chacun avait une place (voir « La Lutte des places », V.Degaullejac ed, reconnaissance, EPI.), à une autre société ; la



attac

notre, qui compte à présent plus de 5 millions de chômeurs et 4 millions de précaires, que l'on a baptisé les «sans», et dont une partie s'est organisée récemment pour se défendre.

Sont-ils plus de 5 millions ou moins de 3 millions et en diminution, même faible, comme on nous l'annonce officiellement à chaque publication mensuelle ? Pourquoi dissimuler la vérité ? Pourquoi ne pas dire que les chiffres officiels passent à la trappe ? 324.000 qui ont travaillé plus de 78 h, 400 .000 qui cherchent un emploi à temps partiel, 270.000 dispensés de recherche (+ de 57 ans), 350.000 stagiaires, 220.000 chômeurs d'outre-mer, les contrats de qualification, les centaines de milliers qui ne s'inscrivent pas, et tant d'autres encore ? (sources ministère du travail)

Cette sous-estimation est grave. Ces chiffres sont officiels. Non seulement elle dissimule le caractère évidemment structurel du chômage, l'étendu de la souffrance et des dégâts, mais elle minimise aussi l'émiettement et la précarisation de l'emploi. Le C.D.D est devenu la norme, au point qu'en 1998, sur 10 contrats, 9 sont à durée déterminées (+ 40% en 5 ans) Au cours de la même période les missions d'interim ont fait un bond de 28,6%. Le travail partiel imposé à touché 600.000 personnes supplémentaires en 5 ans. Le chômage de masse, la précarisation du travail et de la vie, sans résistance de classe, ont contribué à cette lecture technocratique de cette véritable révolution du travail.

Après les années de glace, les années d'excellence marquées à la fois par une réponse institutionnelle, la mise en place du R.M.I, et la charité privée avec « les restant du cœur », il a fallu attendre la révolte des chômeurs, pour que l'on mette des visages sur ces vies sacrifiées, il a fallu la naissance d'associations à caractères revendicatifs, pour que « minima sociaux » prenne une signification dans le champs du politique. Aujourd'hui encore, la connaissance et la visibilité des mécanismes de l'exclusion, est un enjeu tout à fait décisif, si l'on veut réellement faire bouger les choses. Il est tout de même très préoccupant de constater que nous sommes passés de 3,5 millions de personnes qui vivaient avec les minima soc. en 1982 à 6 millions en 1998 ! Entre 1700 et 3700f par mois. Les modifications survenues en 1992 dans le régime d'assurance chômage ont contribué de façon décisive à cette dérive de la protection, et à l'abandon de la solidarité.

L'inversion de la solidarité.

L'application d'une dégressivité sur les allocations par les partenaires sociaux, siégeant à l'U.N.E.D.I.C. (moins 17% tous les 6 mois) à pour conséquence, non seulement d'affaiblir les capacités de résistance à la précarité, mais témoigne aussi de l'idéologie majoritaire qui environne le chômage ; selon les promoteurs de cette dégressivité, celle ci serait plus incitatrice à la recherche d'un emploi ! La même année, il était exigé qu'ils aient 4 mois d'activités dans les 8 derniers mois pour prétendre à une allocation-bilan-les plus précaire cotisent à une caisse d'assurance obligatoire à laquelle, ils n'ont pas droit ! En 1998, ils furent 1,2 millions à se voir refoulés, pour l'essentiel dirigé vers les minima ; 1 /3 vers le R.M.I, 1/3 vers l'allocation de solidarité, 1/3 vers le néant. Ainsi, cette décision a-t-elle contribué à faire basculer une partie non négligeable du salariat, vers d'autres systèmes, pour l'essentiel stigmatisant.

A présent ce régime sec, seulement 41,3% des chômeurs sont indemnisés. Mesure-t-on réellement les effets d'une telle politique sur les chômeurs ? Comment ne pas se sentir humilié, méprisé, incompris, bafoués ? Ajoutons à ces décors, peu reluisant en terme d'évolution de la protection, que c'est dans cette ambiance électrique que l'U.N.E.D.I.C décide de supprimer les fonds sociaux destinés à venir en aide aux chômeurs en difficultés, en juillet 1997, ce qui on s'en souvient déclencha un mouvement sans précédent. Il me semble nécessaire d'ajouter que nous entretenons avec le chômage une relation marquée à la fois par la peur, la honte et la culpabilité. Dans une nation où les identités ont été façonnées par la place au travail, celui qui en est privé, est défini en négatif «revenu minimum, demandeur. » Il est d'ailleurs à souligner qu'en 1992, la loi fut modifiée ; Le demandeur d'emploi est devenu un chercheur d'emploi, qui doit à présent apporter à l'A.N.P.E., ses actes positifs de recherches. Il est en quelque sorte désigné suspect. D'ailleurs les peines encourues sont lourdes ; il peut en coûter une radiation ou la suppression des allocations pendant 2 mois.

Statut des problèmes sociaux.

Nous sommes dans un pays où les problèmes sociaux ne sont pris en compte que lorsque le problème social est posé, et qu'il accède à un statut politique. En fait, lorsqu'il pèse sur le rapport des forces, parce qu'il est rendu visible et qu'il parcourt un chemin classique en démocratie, qu'il fait bouger les opinions, qu'il touche nos représentations, nos émotions, et surtout lorsqu'il est porté par les intéressés eux même. C'est le chemin qui nous fait passer du



attac

«il» au « nous ». De l'indifférence parfois honteuse, à la solidarité.

La loi...

Je crains d'ailleurs que le flot des exclus dont le nombre continu de croître, ne nous fasse pas mesurer les aspects ambigus et dangereux d'une loi qui signe au fond l'aveu de notre incapacité à concevoir une nouvelle ère de l'égalité et du développement. Certes, cette loi de lutte et de prévention contre les exclusions, constitue un point d'appui pour s'opposer à la violence extrême telles que les coupures et les expulsions, mais elle ne dispose pas des moyens pour répondre au caractère massif et structurel de l'exclusion. Elle peut même, à terme, institutionnaliser et structurer une société qui maintiendrait sous perfusion sociale des citoyens de seconde zone.

Face au chômage massif, comment comprendre, qu'on ne mette pas un coup d'arrêt légal aux licenciements ? Ils symbolisent la violence du libéralisme, qui s'illustre quotidiennement par cette logique ; si on licencie, on fait grimper nos actions ! La même défaillance est perceptible, à propos de la taxation des transactions financières. Pourquoi hésiter ? Il est urgent de ralentir cette machine à spéculer sur la planète !

Une part de la solution se trouve au cœur du problème.

Si l'on s'accorde sur l'échelle et la nature des questions soulevées, on peut tenter une hypothèse forte ; tant que la gauche ne modifiera pas ses priorités dans des proportions capables de mobiliser la confiance voir l'adhésion à une politique sociale, elle sera en échec sur sa mission. Cette difficulté à sortir des choix politiques des années 80, a trouvé son expression au cours de l'hiver 97/98. 1500 F pour les minima sociaux. C'était la revendication de ceux qui arrêtaient de consommer le 10 du mois. 1500f, pour respirer un peu, pour reprendre confiance. En eux, en nous en la politique, en la gauche. Pour couper l'herbe sous les pieds de l'extrême droite. L.Jospin a tranché, 1500f c'est trop, ce n'est pas possible, et puis ça rapprocherait les minima des bas salaires, ça n'inciterait pas à la reprise d'un travail ! La sentence est tombée. Faut-il rappeler que nous sommes la 4ème puissance économique mondiale, et que nous sommes parmi les pays ou l'écart en matière de répartition des revenus ne cesse de s'élargir. Les 30 1er patrimoines (400 milliards) ont progressé en moyenne de 30% de 1997 à 1998 avec des pointes de + 166%. Mme Bettencourt, avec 65,3 milliards de

Fr. de fortune, l'a fait progresser de 4,5 fois en 6 ans. (Le nouvel économiste n°1113). Le cœur de la panne, se situe à cet endroit. En plaçant l'homme au centre, la justice comme objectif et l'égalité comme moyen de répartir les fantastiques possibles que nous offre notre époque, nous trouverons les possibilités de charpenter un réel projet commun pour la période qui s'ouvre.

Richard Dethyre. Fondateur de l'APEIS. L'APEIS (Association, pour l'emploi l'information et la solidarité, des chômeurs et précaires) est l'un des membres fondateurs d'ATTAC.
<r.dethyre@laposte.net>

Morsang sur Orge

Information et inscription
<http://attac.org/fra/asso/doc/doc08.htm>

Qu'est-ce que la mondialisation ? Se confond-elle avec l'internationalisation ? En quoi le local est-il pris dans son tourbillon ? Quelles perspectives nous offre la mutation informationnelle qui, depuis quelques temps, secrète la « société en réseaux » ? Quels horizons nouveaux des pratiques démocratiques locales rénovées peuvent-elles ouvrir aux citoyens et aux collectivités ?

Pour les grands groupes mondiaux, seule compte la « création de valeur » au profit des actionnaires. Délocalisations et relocalisations, « plans sociaux » et autres dégraissages d'effectifs n'ont cure des territoires. Sauf quand ces derniers, par le biais des services aux collectivités, leur servent à accumuler une formidable rente qu'ils utilisent pour renforcer leur emprise sur la société, notamment dans le secteur de la communication. Mais le terrain, s'il s'organise, peut résister, et la législation, notamment fiscale, pourrait renforcer sa main dans la défense de l'emploi et la promotion de la démocratie.

(Extrait du programme du colloque de Morsang sur Orge, les 28 et 29 janvier)

De plus deux documents de travail sont publiés sur le site Internet qui serviront de base au colloque et qui permettront par le débat et la discussion de tirer des conclusions aux travaux qui vont s'engager.

Mondialisation et collectivités locales
<http://attac.org/fra/asso/doc/doc0801.htm>
Appel de Morsang
<http://attac.org/fra/asso/doc/doc0802.htm>



attac

Vous avez rendez-vous avec ATTAC

D'ici au prochain numéro du Courriel d'information voici quelques rendez-vous d'ATTAC et de ses groupes locaux auxquels vous pouvez participer. Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter notre calendrier <<http://attac.org/fra/cale>>

- Mardi : PARIS 15 – ANGOULEME – MONTCEAU LES MINES – FRANCOVILLE – PARIS UNIVERSITE NANTERRE
- Mercredi : TOULON
- Jeudi : HEROUVILLE ST CLAIR – VILLEURBANNE – MANOSQUE
- Vendredi : THIONVILLE – ROCHE SOUS FORON – ROANNE – ST QUENTIN – MORSANG SUR ORGE.